



Département de la Sarthe
Mairie de Lombron
(72450)

☎ 02.43.74.08.08

📠 02.43.54.21.13

mairie-lombron@wanadoo.fr

Cérémonie de parrainage civil

Principe

Le parrainage civil, également appelé baptême civil ou républicain, est un acte citoyen. Il est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Par le parrainage civil, le parrain et la marraine prennent l'engagement moral consigné par écrit devant le maire de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition.

Valeur juridique

Le parrainage civil n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Pour faire du parrain ou de la marraine de l'enfant un tuteur en cas de disparition des deux parents, il appartient aux parents de faire cette demande par voie testamentaire par une déclaration spéciale faite devant un notaire (article 398 du Code civil).

Conditions

- Être domicilié dans la commune.
- Enfant mineur, en bas âge.
- Demande de parrainage formulée par le(s) représentant(s) légal (légaux) de l'enfant.

Pièces à fournir

Extrait avec filiation de l'acte de naissance de l'enfant (lorsqu'il n'est pas né dans la commune) ou le livret de famille

- Justificatif de domicile des parents.
- Copie de la carte nationale d'identité du parrain et de la marraine avec adresse à jour.

Fiche de renseignements à retourner complétée.



Département de la Sarthe
Mairie de Lombron
(72450)

☎ 02.43.74.08.08

☎ 02.43.54.21.13

mairie-lombron@wanadoo.fr

Le

CÉRÉMONIE DE PARRAINAGE CIVIL

NOM DE L'ENFANT :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

NOM et prénoms du père :

Domicile :

NOM DE JEUNE FILLE et prénoms de la mère :

Domicile :

N° de téléphone :

les deux parents seront-ils présents ?

NOM et prénom du PARRAIN :

Adresse précise du PARRAIN :

NOM DE LA MARRAINE :

Nom de jeune fille de la MARRAINE :

Prénom :

Adresse précise de la MARRAINE :

Signature du père,

Signature de la mère,

JOUR DU PARRAINAGE : HEURE :

Prière de joindre :

- un justificatif de domicile sur LOMBRON (de moins de 3 mois)
- le livret de famille ou une copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant
- Copie de la Carte Nationale d'identité du Parrain et de la Marraine